

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2011,
20 H, À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU 1330,
CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
Sylvain Delisle, conseiller
Julien Milot, conseiller
Gaétan Gagnon, conseiller
Mmes Johanne Chebin, conseillère
Josée Côté, conseillère
ABSENT : M. Louis Gosselin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011
- Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
- Rapport des membres du conseil
- Résolution : objet : appui à la demande de monsieur Martial Vaillancourt auprès de la CPTAQ
- Résolution : objet : appui à la demande de Marquis Excavation Inc. auprès de la CPTAQ
- Résolution : objet : adoption du projet de règlement #520-2011, modifiant le règlement de zonage #305 de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans afin que soit ajouté l'usage « Habitation 1 » pour la zone AD3, modifié la note (1) des grilles et défini le terme «Maison de ferme»
- Résolution : objet : fermeture annoncée du Centre de sauvetage maritime de Québec
- Résolution : objet : autoriser Club Nautique de l'Île Bacchus à effectuer des travaux de dragage à l'automne 2012. Ces travaux contreviennent à aucun règlement municipal sur le plan environnemental
- Résolution : objet : établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2012
- Résolution : objet : nomination du vérificateur pour l'année 2012
- Résolution : objet : virements de crédit
- Résolution : objet : octroi du contrat de déneigement de la citerne située chez monsieur André Vézina

CORRESPONDANCE

DIVERS

- Période de questions
- Comptes à payer
- Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Claudette Pouliot fait fonction de secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gaétan Gagnon, **appuyé** par Johanne Chebin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 NOVEMBRE 2011

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Gaétan Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 tel que rédigé.

RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de novembre 2011 : 11
Coût des travaux : 583 500 \$

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION - OBJET : APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR MARTIAL VAILLANCOURT AUPRÈS DE LA CPTAQ

Il est **proposé** par Gaétan Gagnon et **appuyé** par Josée Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de monsieur Martial Vaillancourt auprès de la CPTAQ. Ce projet est conforme à la réglementation municipale.

RÉSOLUTION - OBJET : APPUI À LA DEMANDE DE MARQUIS EXCAVATION INC. AUPRÈS DE LA CPTAQ

Il est **proposé** par Gaétan Gagnon et **appuyé** par Sylvain Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Marquis Excavation Inc., auprès de la CPTAQ. L'opération projetée n'est pas conforme à la réglementation mais le sera avec l'adoption du dépôt d'un projet en ce sens.

RÉSOLUTION – OBJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #520-2011, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #305 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS AFIN QUE SOIT AJOUTÉ L'USAGE « HABITATION 1» POUR LA ZONE AD-3, MODIFIÉ LA NOTE (1) DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS ET DÉFINI LE TERME « MAISON DE FERME»

Il est **proposé** par Johanne Chebin et **appuyé** par Gaétan Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent projet de règlement # 520-2011, modifiant le règlement de zonage # 305 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans afin que soit ajouté l'usage « Habitation 1 » pour la zone AD-3, modifié la note (1) des grilles de spécifications et défini le terme « Maison de ferme » soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Règlement # 520-2011

«Règlement modifiant le règlement de **zonage # 305** afin que soit ajouté l'usage « HABITATION 1 » pour la zone AD-3, modifié la note (1) des grilles de spécifications et défini le terme « Maison de ferme ».

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de **modifier le règlement de zonage # 305** de la municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans **afin que soit ajouté l'usage « HABITATION 1 » pour la zone AD-3, modifié le texte de la note (1) de la grille des spécifications de certaines dispositions de zonage afin de restreindre le type d'usage résidentiel autorisé en zone agricole et défini le terme « Maison de ferme ».**

Article 3 : Modification au CHAPITRE I – Dispositions déclaratoires et interprétatives

L'article 1.5 « **Terminologie** » est modifié par l'ajout du terme « Maison de ferme » lequel se lit comme suit :

« Maison de ferme » : Résidence construite par une personne physique ou morale dont la principale occupation est l'agriculture et utilisée pour y loger le propriétaire, son enfant ou son employé.

Article 4 : Modification au CHAPITRE XII – Grille des spécifications et dispositions applicables à chaque zone

L'article 12.2 « Grilles de certaines dispositions de zonage » est modifié par :

1. l'ajout d'un point et de la mention « (1) » au croisement de la colonne AD-3 avec la ligne « HABITATION 1 »,
2. le remplacement du texte de la note (1) inscrit dans la section « Notes » de certaines grilles, par le suivant : « Seulement les maisons de ferme, les résidences autorisées par la CPTAQ dans une aire bénéficiant de droits acquis au sens donné par la LPTAAQ et les résidences bénéficiant d'une autorisation donnée par la CPTAQ pour des demandes déposées avant

l'entrée en vigueur de la décision relative aux îlots déstructurés portant le numéro 367632 ».

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION – OBJET : FERMETURE ANNONCÉE DU CENTRE DE SAUVETAGE MARITIME DE QUÉBEC

Fermeture annoncée du Centre de Sauvetage maritime de Québec

CONSIDÉRANT QU'une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans Canada, est de contribuer à garantir la sécurité maritime et de fournir les services de recherche et sauvetage maritimes dans les eaux canadiennes dont le Fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada et son ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Keith Ashfield, ont annoncé en juin 2011 leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette fermeture, les opérations de coordination des secours en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent se feront à partir de Halifax, Nouvelle Écosse et de Trenton, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE les éléments essentiels de la coordination des secours sur le Fleuve Saint-Laurent supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources/services locaux d'urgence et de leur état de disponibilité;

CONSIDÉRANT QUE les compétences linguistiques des coordonnateurs de sauvetage de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissances des lieux géographiques et des services d'urgence locaux risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter le temps de réponse et retarder ainsi l'intervention des secours.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Yves Coulombe et **appuyé** par Gaétan Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans demande au Ministre des Pêches et des Océans Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.

RÉSOLUTION – OBJET : AUTORISER CLUB NAUTIQUE DE L'ÎLE DE BACCHUS À EFFECTUER DES TRAVAUX DE DRAGAGE À L'AUTOMNE 2012. CES TRAVAUX CONTREVIENNENT À AUCUN RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Il est **proposé** par Josée Côté et **appuyé** par Gaétan Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club Nautique de l'Île de Bacchus à effectuer des travaux de dragage à l'automne 2012. Et que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal sur le plan environnemental.

RÉSOLUTION - OBJET : ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

Il est **proposé** par Josée Côté, **appuyé** par Sylvain Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2012 comme suit :

Lundi 9 janvier 2012

Lundi 6 février 2012

Lundi 5 mars 2012

Lundi 2 avril 2012

Lundi 7 mai 2012

Lundi 4 juin 2012

Mardi 3 juillet 2012

Lundi 6 août 2012

Mardi 4 septembre 2012

Lundi 1^{er} octobre 2012

Lundi 5 novembre 2012

Lundi 3 décembre 2012

RÉSOLUTION - OBJET : NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2012

Il est **proposé** par Sylvain Delisle et **appuyé** par Julien Milot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la firme « Malette » pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2012

RÉSOLUTION - OBJET : VIREMENTS DE CRÉDIT

Il est **proposé** par Julien Milot et **appuyé** par Gaétan Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les virements de crédit suivants :

Transfert à

Code 0213000 413 Vérification comptable - 1 586,46 \$	Code 0214000 670 Fourniture d'élection + 4 000,00 \$
Code 0213000 414 Administration générale - 4 945,55 \$	Code 0214001 414 Personnel électoral + 4 000,00 \$
Code 0213001 141 Rémunération Secrétaire Adjointe - 11 899,76 \$	Code 0219000 412 Services juridiques + 9 817,79 \$
	Code 0213001 681 Électricité salle multi + 613,98 \$
Code 0213001 222 R.R.Q. Secrétaire adjointe - 311,10 \$	Code 0219002 443 Déneigement salle multi + 1 323,97 \$
Code 0213001 232 Assurance emploi Secrétaire adjointe - 200,86 \$	Code 0222000 454 Formation pompiers + 5 814,92 \$

Code 0213001 242 F.S.S. Secrétaire adjointe - 335,58 \$	Code 0222002 141 Salaire formation + 1 270,00 \$
Code 0219001 443 Déneigement mairie - 406,16 \$	Code 0222006 141 Salaire prévention + 1 398,44 \$
Code 0219001 529 Comité d'embellissement - 280,28 \$	Code 0232000 522 Entretien & rép.garage munic. + 2 592,91 \$
Code 0222000 522 Entretien bâtisse caserne - 12 379,34 \$	Code 0232000 643 Équipement, Outillage + 1 714,42 \$
Code 0222000 670 Fourniture de bureau - 354,91 \$	Code 0270120 522 Entr.rép. Chalet loisirs + 3 863,60 \$
Code 0222001 526 Entretien équipements pompiers - 2 598,99 \$	
Code 02220001 631 Entretien Camions - 1 111,04 \$	
Code 0222002 331 Téléphone cellulaire pompiers - 141,25 \$	
Code 0222004 141 Pratiques ou entraînement - 3 645,27 \$	
Code 0232000 141 Rémun. Respons. Trav. Mun - 105,57 \$	
Code 0232000 242 F.S.S. Inspecteur Municipal - 353,84 \$	
Code 0241200 444 Analyse d'eau - 1 095,00 \$	Code 0270120 522 Entr. Rép.Chalet loisirs + 5 340,93 \$

RÉSOLUTION - OBJET : OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA CITERNE CHEZ ANDRÉ VÉZINA

Il est **proposé** par Julien Milot et **appuyé** par Johanne Chebin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de déneigement de la citerne située chez monsieur André Vézina à monsieur Léo Guérard au montant de 400 \$ + taxes.

CORRESPONDANCE

DIVERS

- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des personnes présentes à la séance.

- COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Josée Côté, **appuyé** par Gaétan Gagnon et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 182 398,79 \$ pour le mois de novembre 2011 et que le maire ou le pro-maire ainsi que la directrice générale/secrétaire trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro 237-11.

Claudette Pouliot
Directrice générale /
secrétaire-trésorière

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Johanne Chebin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 36.

CLAUDETTE POULIOT
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE